



Écoles sportives du futur : vers une politique d'infrastructures sportives scolaires partagées au Maroc

Schools as the Sports Hubs of the Future: Towards a Shared School Sports Infrastructure Policy in Morocco

Samir ABAKIL

Docteur en Sciences de l'Éducation — Équipe de recherche Management et Gouvernance du Sport, Institut Royal de Formation des Cadres (IRFC), Rabat, Maroc. ORCID : <https://orcid.org/0000-0003-4007-156X> —

Résumé : À l'horizon de la Coupe du Monde 2030, le Maroc fait face au défi de développer une culture sportive nationale pérenne tout en optimisant ses ressources publiques, dans un contexte marqué par une remontée de la pauvreté (3,9% en 2022 contre 1,7% en 2019) et des inégalités persistantes (indice de Gini de 40,5%). Cette étude propose un cadre analytique et stratégique pour transformer les infrastructures sportives scolaires en catalyseurs du développement territorial, vecteurs de santé publique et fondements de l'excellence sportive nationale. S'appuyant sur une analyse documentaire, l'exploitation des statistiques nationales récentes et une étude comparative internationale portant sur dix modèles nationaux, elle présente un modèle marocain articulé autour d'une gouvernance multi-niveaux et d'une pyramide de développement des talents en quatre échelons. L'analyse révèle que, malgré une progression notable de certains équipements (596 centres socio-sportifs de proximité intégrés en 2021 contre 251 en 2016), l'offre demeure insuffisante et inégalement répartie, tandis que le potentiel du réseau scolaire, maillage territorial le plus dense du pays, reste largement sous-exploité. L'étude propose une architecture institutionnelle s'appuyant sur le cadre conventionnel établi par la note ministérielle n°026X25 (avril 2025), des mécanismes de mutualisation différenciés selon les territoires et un rééquilibrage budgétaire vers le sport de masse, alignés sur le Nouveau Modèle de Développement et la préparation du Mondial 2030.

Mots clés : infrastructures sportives scolaires ; mutualisation ; gouvernance territoriale ; santé publique ; développement des talents ; Maroc.

Abstract: With the 2030 FIFA World Cup on the horizon, Morocco faces the challenge of building a lasting national sports culture while optimizing public resources, in a context marked by rising poverty (3.9% in 2022 versus 1.7% in 2019) and persistent inequalities (Gini index of 40.5%). This study proposes an analytical and strategic framework for transforming school sports infrastructure into catalysts for territorial development, public health and national sporting excellence. Drawing on documentary analysis, recent national statistics and an international comparison of ten national models, it presents a Moroccan model built around multi-level governance and a four-tier talent development pyramid. The analysis shows that despite notable progress in some facilities (596 integrated community sports centres in 2021 versus 251 in 2016), supply remains insufficient and unevenly distributed, while the potential of the school network, the country's densest territorial grid, remains largely untapped. The study proposes an institutional architecture based on the contractual framework established by ministerial note 026X25 (April 2025), differentiated pooling mechanisms adapted to territorial contexts, and a budgetary rebalancing towards grassroots sport, aligned with the New Development Model and the preparation of the 2030 World Cup.

Keywords: school sports infrastructure; facility sharing; territorial governance; public health; talent development; Morocco.

Digital Object Identifier (DOI) : <https://doi.org/10.5281/zenodo.21512031>

1. Introduction

1.1. Contexte socio-économique et enjeux stratégiques

Le Maroc se trouve à un tournant décisif de sa trajectoire sportive nationale, dans un contexte démographique et socio-économique en pleine mutation. Avec une population de 36,83 millions d'habitants en 2024, dont 62,8% en milieu urbain (HCP, 2024a), le pays fait face à des défis majeurs en termes d'équipements et d'accès aux activités physiques. Cette situation s'inscrit dans un contexte préoccupant : sous l'effet combiné de la pandémie, de l'inflation et des sécheresses consécutives, le taux de pauvreté est passé de 1,7% en 2019 à 3,9% en 2022, soit 1,42 million de personnes, tandis que l'effectif des vulnérables a presque doublé, de 2,6 à 4,75 millions (HCP, 2025). L'aggravation des inégalités, avec un indice de Gini remonté de 38,5% en 2019 à 40,5% en 2022, se double d'un moral des ménages durablement dégradé, 81,0% d'entre eux déclarant une dégradation de leur niveau de vie au cours de l'année écoulée (HCP, 2024c)¹. Dans ce contexte, l'accès gratuit au sport via les infrastructures scolaires peut être analysé comme un enjeu de justice sociale, les capacités de dépenses de loisirs des ménages s'étant contractées.

La concentration démographique est marquée : 71,2% de la population réside dans cinq régions (Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech-Safi, Fès-Meknès et Tanger-Tétouan-Al Hoceima) (HCP, 2024a). Les disparités économiques régionales amplifient ces déséquilibres : le PIB par habitant varie de 80 996 DH à Dakhla-Oued Ed-Dahab à 22 730 DH à Marrakech-Safi en 2022, soit un rapport de 1 à 3,6, trois régions générant 57,9% de la richesse nationale tandis que quatre autres n'en créent que 7,9% (HCP, 2024b).

1.2. L'évolution des infrastructures sportives : entre progrès et disparités

Les données ministérielles consolidées par le HCP (2025) révèlent une évolution contrastée mais globalement positive des infrastructures sportives entre 2016 et 2021. Le nombre de Centres Socio-Sportifs de Proximité Intégrés (CSSPI) est passé de 251 à 596, soit une progression de 137%. Les terrains de gazon synthétique ont plus que doublé, passant de 65 à 170 unités. Les piscines couvertes ont augmenté de 23 à 34 et les salles omnisports de 163 à 179. En revanche, le nombre de pistes d'athlétisme a reculé de 44 à 34, révélant une concentration des investissements sur certains types d'équipements au détriment d'autres. Cette évolution différenciée justifie d'autant plus la mutualisation des infrastructures scolaires pour garantir une offre diversifiée et équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Dans un contexte où l'Organisation Mondiale de la Santé (2024) souligne que 31% des adultes dans le monde ne respectent pas les niveaux recommandés d'activité physique, le Maroc présente une situation préoccupante : 21,1% des adultes marocains sont insuffisamment actifs (Ministère de la Santé, 2018) et plus de 80% des adolescents n'atteignent pas la recommandation d'une heure d'activité quotidienne (Guthold et al., 2020). Les infrastructures sportives scolaires apparaissent comme un levier stratégique de santé publique inexploité.

Cette recherche s'inscrit dans une conjoncture institutionnelle favorable, marquée par trois évolutions majeures : la fusion du sport et de l'éducation au sein du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports (MENPS), créant une synergie administrative sans précédent ; la diffusion de la note ministérielle n°026X25 en avril 2025, qui établit un cadre conventionnel pour la mutualisation des équipements sportifs scolaires avec les collectivités territoriales et les associations ; et l'organisation conjointe de la Coupe du Monde 2030 avec l'Espagne et le Portugal, catalyseur unique de modernisation de l'écosystème sportif national. Cette dynamique s'est concrétisée par l'ouverture aux riverains, en dehors du temps scolaire, de terrains situés au sein des établissements d'enseignement, dans le cadre du programme national de développement des équipements sportifs de proximité (MENPS, 2026), traduisant en politique publique le principe de mutualisation analysé dans cette étude.

1.3. Le paradoxe infrastructurel

Le paradoxe infrastructurel marocain mérite une attention particulière. Le pays dispose d'un réseau de plus de 12 250 établissements scolaires publics répartis sur l'ensemble du territoire (8 397 écoles primaires, 2 297 collèges et 1 564 lycées), auxquels s'ajoutent les établissements privés et 13 111 écoles satellites (MENPS, 2025c). En regard, le parc d'installations relevant du département des Sports demeure limité : 670 unités recensées en 2020, dont 364 complexes socio-sportifs de proximité, 171 salles omnisports, 106 terrains de proximité et 29 piscines (MENPS, 2021)². L'étude AFD-PwC sur la filière sport estimait ainsi qu'en 2018 le Maroc ne comptait qu'une infrastructure encadrée (salle omnisports ou centre sportif de proximité) pour 68 400 habitants (AFD & PwC, 2020, p. 31).

¹ L'Indice de Confiance des Ménages s'établit à 46,5 points au quatrième trimestre 2024, loin de son niveau d'avant-crise, et 53,8% des ménages anticipent une hausse du chômage (HCP, 2024c).

² L'écart entre les 611 installations publiées par le CESE (2019) et les 670 unités recensées par le ministère pour 2020 tient au périmètre d'inventaire : le décompte du CESE se limite au parc standardisé relevant du département des Sports, tandis que le recensement ministériel intègre en outre les premiers terrains simplifiés livrés fin 2019 dans des communes rurales via des financements croisés (INDH/collectivités), non encore inscrits au référentiel du CESE à la date de son avis.

Les données récentes sur les conditions d'habitat créent des synergies avec la politique proposée. L'accès des ménages à l'électricité est quasi généralisé (99,3% en 2023, dont 98,2% en milieu rural), rendant techniquement réalisable l'éclairage des infrastructures pour un usage étendu (HCP, 2025). Le taux d'accès à l'assainissement liquide amélioré atteint 82,4% en 2024, permettant l'usage collectif des installations dans des conditions d'hygiène satisfaisantes, et 96,8% de la population de cinq ans et plus possède un téléphone portable en 2023, facilitant la gestion numérique des réservations (HCP, 2025). Les disparités urbain-rural persistent cependant, notamment en matière de collecte des déchets solides (97,4% des ménages urbains desservis contre 20% en milieu rural), renforçant le rôle compensateur des écoles rurales comme centres d'équipements collectifs de qualité.

1.4. Problématique et objectifs

Cette étude vise à analyser les conditions d'optimisation, de mutualisation et de gouvernance des infrastructures sportives scolaires au Maroc dans une perspective de développement intégré. La recherche s'articule autour de quatre questions : comment transformer le réseau scolaire en écosystème sportif national inclusif et performant, accessible gratuitement aux populations précarisées ; quelle architecture institutionnelle et territoriale maximise l'utilisation des infrastructures existantes ; comment construire une pyramide de développement des talents ancrée dans le système scolaire et accessible indépendamment du niveau socio-économique ; et quels mécanismes de gouvernance, de financement et d'évaluation garantissent la durabilité de cette politique dans un contexte budgétaire contraint.

Cette recherche relève de l'analyse prospective de politiques publiques : elle ne teste pas empiriquement un dispositif existant, mais construit, à partir d'un diagnostic documenté et d'une comparaison internationale, un modèle d'action dont la validation empirique relève du dispositif d'évaluation intégré à la feuille de route proposée. Le statut des énoncés est ainsi clairement différencié : les sections 1 à 4 relèvent du registre analytique et descriptif, fondé sur des sources vérifiables ; les sections 5 à 10 relèvent du registre propositionnel.

1.5. Cadre théorique

Cette recherche mobilise trois corpus complémentaires. Le premier relève de l'analyse comparée des systèmes sportifs nationaux, structurée notamment par le modèle SPLISS (De Bosscher et al., 2015), qui identifie les piliers conditionnant l'efficacité d'une politique sportive, au premier rang desquels la participation de base, les infrastructures et l'encadrement, précisement les maillons faibles du système marocain. Ce cadre fonde l'hypothèse centrale de l'étude : l'élargissement de la base de pratique via le réseau scolaire constitue la condition première de l'excellence durable. Le deuxième corpus concerne la gouvernance multi-niveaux et la subsidiarité appliquées à la régionalisation avancée marocaine : la littérature sur la décentralisation des politiques sportives (Bayeux, 2013 ; Phillpots et al., 2011) montre que l'efficacité de la mutualisation dépend de la clarté de la répartition des compétences, de l'alignement des incitations financières et d'instances de coordination dotées d'une autorité effective ; la théorie des parties prenantes (Freeman, 1984) éclaire en outre les asymétries de pouvoir entre acteurs du système sportif. Le troisième corpus porte sur le développement à long terme de l'athlète, à travers les cadres LTAD canadien (Canada Sport for Life, 2019) et FTEM australien (Australian Institute of Sport, 2022), qui fondent la pyramide en quatre niveaux proposée : respect des fenêtres de développement, refus de la spécialisation précoce, continuité des parcours et articulation entre participation de masse et excellence.

1.6. Méthodologie

La recherche adopte une approche qualitative combinant trois techniques complémentaires. Une analyse documentaire raisonnée a porté sur 52 documents : rapports institutionnels du MENPS et de la Direction des Sports, études de la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement et du Conseil Économique, Social et Environnemental, publications statistiques du HCP, études sectorielles (AFD & PwC, 2020 ; AFD, 2025) et textes réglementaires, dont la note ministérielle n°026X25 et les lois organiques de la décentralisation. Une étude comparative internationale a analysé dix modèles nationaux, cinq relatifs à la mutualisation des infrastructures scolaires et cinq relatifs au développement des talents, sélectionnés pour couvrir des contextes institutionnels et des niveaux de ressources contrastés. Enfin, l'exploitation croisée des statistiques nationales récentes (HCP, 2024a ; HCP, 2025 ; Direction des Sports, 2023 ; MENPS, 2024) a permis d'établir le diagnostic et de contextualiser les propositions. La construction du modèle s'est appuyée sur une démarche prospective intégrant les enseignements comparatifs, les contraintes institutionnelles nationales et les opportunités de la conjoncture, les recommandations étant alignées sur le Nouveau Modèle de Développement (CSMD, 2021).

2. État des lieux : un potentiel sous-exploité dans un contexte social tendu

2.1. Contexte socio-économique : l'urgence de l'action

Les indicateurs 2022-2024 dressent un tableau qui renforce l'urgence de politiques publiques inclusives. La remontée de la pauvreté à 3,9% en 2022 représente 1,42 million de Marocains sous le seuil national, tandis que l'effectif des vulnérables a presque doublé depuis 2019 pour atteindre 4,75 millions (HCP, 2025). L'indice de

Gini, remonté à 40,5%, témoigne d'inégalités croissantes que le HCP attribue aux effets combinés de la pandémie, de l'inflation et de la sécheresse. Au quatrième trimestre 2024, 81,0% des ménages déclarent une baisse de leur niveau de vie et 42,1% s'endettent ou puisent dans leur épargne pour couvrir leurs dépenses (HCP, 2024c).

Ce contexte de paupérisation et de contraction du pouvoir d'achat transforme le statut de l'infrastructure sportive publique : là où l'offre sportive marchande devient inaccessible à une part croissante des ménages, le terrain public mutualisé, gratuit ou à tarif symbolique, constitue le dernier maillon d'accès à la pratique ; l'optimisation de l'exploitation du parc existant cesse dès lors d'être une simple question de rationalité gestionnaire pour devenir un enjeu d'équité sociale et territoriale, que la dégradation simultanée de l'indice de Gini vient confirmer. Dans ce contexte, l'accès gratuit au sport via les infrastructures scolaires peut être analysé comme un enjeu de justice sociale à plusieurs titres : il offre un espace de socialisation gratuit à des populations dont les capacités de dépenses de loisirs se sont contractées, des opportunités d'épanouissement soustraites au stress économique, un renforcement du lien social dans des communautés fragilisées et une alternative structurante pour une jeunesse exposée aux risques de marginalisation.

2.2. Le fardeau sanitaire des maladies non transmissibles

Le Maroc traverse une transition épidémiologique marquée : les maladies non transmissibles sont désormais responsables de 83 à 85% de la mortalité nationale, la probabilité de décès prématuré entre 30 et 70 ans imputable aux quatre principales MNT avoisinant 24% (Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, 2024 ; OMS, 2025). L'enquête nationale STEPS 2017-2018 — dernière enquête nationale disponible — établissait une prévalence de l'hypertension de 29,3% et du diabète de 10,6% chez les adultes (Ministère de la Santé, 2018), la Fédération internationale du diabète modélisant pour 2024 une prévalence ajustée de 11,9%, soit près de 2,88 millions d'adultes (IDF, 2024). La même enquête situait à 21,1% la part des adultes n'atteignant pas les recommandations d'activité physique, avec un écart genré persistant — l'inactivité physique touche 26,0% des femmes contre 16,1% des hommes —, écart que les barrières infrastructurelles et culturelles d'accès aux espaces sportifs contribuent à expliquer. Par ailleurs, 11% des enfants d'âge scolaire présentent un excès pondéral (HCP, 2025). Au Maroc, 6,8% des décès sont attribuables à l'inactivité physique (Global Physical Activity Observatory, 2019). À l'échelle mondiale, l'OMS (2022) estime que l'inactivité physique coûtera environ 300 milliards de dollars aux systèmes de santé publics sur la période 2020-2030 si les tendances se maintiennent.

2.3. Diagnostic infrastructurel : des progrès inégaux

L'analyse des données consolidées par le HCP (2025) confirme la progression différenciée du parc entre 2016 et 2021 décrite en introduction : forte croissance des équipements de proximité (CSSPI, terrains synthétiques), progression modérée des piscines et salles omnisports, recul des pistes d'athlétisme. Cette stratégie d'investissement, si elle répond à des besoins immédiats, crée des déséquilibres dans l'offre sportive globale.

Le programme de terrains de proximité omnisports en milieu rural et périurbain illustre la dynamique en cours et ses limites. Issu de la convention-cadre de février 2018 entre les ministères de l'Intérieur, de l'Économie et des Finances, de la Jeunesse et des Sports et le Fonds d'Équipement Communal, il prévoyait 800 terrains pour une enveloppe de 600 millions de dirhams (CESE, 2019). À l'échéance d'octobre 2023, la programmation cumulée (programme initial et programmes supplémentaires des AREF) atteignait 1 792 terrains, dont 749 en milieu urbain et périurbain, 956 en milieu rural et 87 centres et terrains spécifiques (Direction des Sports, 2023), témoignant de l'ambition du dispositif comme des délais de sa mise en œuvre territoriale. À fin 2025, la programmation nationale atteignait 2 180 terrains, dont 1 210 achevés et 624 nouveaux projets lancés en 2025 ; l'ensemble du réseau d'équipements sportifs du Ministère s'est accru, selon la même source, de 53% sur la période 2021-2025 (MENPS, 2026)³. Les limites de la gestion déléguée associative ont toutefois conduit l'État, fin 2025, à reprendre la gestion de plus de 640 terrains de proximité à Casablanca à la suite de dérives documentées — instauration d'un accès payant et usages partisans (Le360, 2025), confirmant l'exigence d'un cadre conventionnel rigoureux au cœur de la présente étude. Malgré ces efforts, le ratio d'équipement demeure faible au regard du standard estimé par l'AFD et PwC (2020) d'une infrastructure encadrée pour 68 400 habitants. La Direction des Sports (2025) recommande d'ailleurs explicitement de « profiter des terrains sportifs présents aux établissements scolaires afin de combler le manque dans certaines régions », convergeant avec la stratégie de mutualisation analysée dans cette étude, qui consiste à optimiser l'existant plutôt qu'à multiplier les constructions nouvelles. Cette orientation est désormais opérationnelle : 500 terrains situés au sein d'établissements scolaires ont été mis à niveau et ouverts aux riverains, et 130 terrains supplémentaires sont en cours d'implantation dans des enceintes scolaires (MENPS, 2026).

³ Les chiffres cités portent sur le périmètre du programme conventionnel de 2018 et de ses extensions AREF. Les totaux communiqués par d'autres canaux reposent sur des périmètres d'inventaire distincts — 2 419 terrains programmés à horizon fin 2024 selon la réponse ministérielle écrite au Parlement (juin 2024), qui agrège les financements du FNDS ; 796 terrains de proximité recensés en 2025, hors « programme 800 » (1 142 unités), par la Division des Équipements Sportifs (Direction des Sports, 2025). Ces écarts relèvent des nomenclatures et périmètres propres à chaque inventaire, non de contradictions ; le recensement technique prévu en phase 1 unifiera ces référentiels.

Au niveau scolaire, la situation apparaît paradoxale. Selon les estimations administratives disponibles, moins de la moitié des établissements disposeraient d'une cour adaptable à la pratique sportive, environ un quart d'un terrain multisports fonctionnel et moins d'un sur dix d'une salle couverte, ordres de grandeur qui devront être consolidés par le recensement technique proposé en phase 1 de la feuille de route. Ces infrastructures, même limitées, représentent un potentiel considérable : leur mutualisation permettrait d'accroître très substantiellement leur volume horaire d'utilisation hebdomadaire.

2.4. Les associations sportives scolaires : un potentiel bridé

Le système des Associations Sportives Scolaires (ASS), déployé dans environ deux tiers des établissements avec un taux de couverture en forte progression (AFD, MENPS & SONARGES, 2026), constitue un maillon essentiel mais affaibli. Son sous-financement structurel est documenté : la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire ne dispose que d'environ 12 millions de dirhams de subvention ministérielle, complétés par 8 millions de cotisations, soit 20 millions de dirhams pour un potentiel de près de 8 millions d'élèves, environ 2,50 dirhams par élève et par an (Zahir & Mili, 2025). Or, en vertu de la loi n°30.09 relative à l'éducation physique et aux sports, chaque établissement scolaire doit disposer de sa propre association sportive scolaire (Royaume du Maroc, 2010) : le réseau à financer correspond ainsi, potentiellement, aux plus de 12 250 établissements publics du pays, rendant impossible toute programmation régulière au-delà de la préparation des compétitions officielles. S'y ajoutent une dépendance aux cotisations de familles précarisées, l'absence de subventions systématiques des collectivités et un statut juridique ambigu, associations de droit privé fonctionnant dans un cadre public sans autonomie de gestion, qui limite la levée de fonds et les partenariats. Le contraste avec le mouvement fédéral, qui comptait 378 000 adhérents, 3 619 clubs et 199 ligues en 2020 (HCP, 2025), souligne le déficit d'articulation entre sport scolaire et sport fédéré.

2.5. L'encadrement : déficit quantitatif et qualitatif

L'encadrement pédagogique en éducation physique demeure insuffisant, particulièrement en milieu rural, et la formation initiale néglige les dimensions d'animation périscolaire, de détection des talents et de gestion d'infrastructures. Un effort réel de formation continue existe — treize sessions spécialisées couvrant treize disciplines ont bénéficié à quelque 300 inspecteurs et professeurs d'EPS en 2025, avec le concours d'expertises internationales (FIFA, ISF Academy) (DPSS, 2025c) — mais son échelle demeure sans commune mesure avec les besoins d'un réseau de plus de 12 250 établissements. Surtout, les établissements ne disposent d'aucun personnel dédié à la gestion et à l'entretien des installations : ni gestionnaires d'équipements, ni animateurs permanents, ni coordinateurs d'activités périscolaires. Cette carence explique en grande partie la sous-utilisation chronique et la dégradation rapide des infrastructures existantes.

2.6. La problématique des NEET et l'urgence de l'inclusion

Les données du HCP (2025) ajoutent une dimension à l'urgence : 1,51 million de jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation en 2023, soit 25,6% de cette tranche d'âge, avec des proportions atteignant 37,0% parmi les jeunes femmes et 31,3% en milieu rural. Le sport scolaire territorial apparaît comme un levier d'inclusion pertinent pour cette population, offrant des opportunités de développement personnel, un cadre de socialisation structuré, des possibilités de formation aux métiers du sport et de l'animation, et un espace de valorisation de compétences non académiques.

2.7. Les filières sport-études : révélateur d'un potentiel

L'analyse menée par Mili et al. (2024) sur les filières sport-études, portant sur 7 241 élèves répartis dans 116 établissements et 26 disciplines, rapporte un taux de réussite global de 87,41%, tous niveaux scolaires confondus, chiffre confirmé par les données Massar consolidées par la Direction de la Promotion du Sport Scolaire (DPSS, 2025a), jugé satisfaisant par rapport aux moyennes nationales, les élèves réussissant mieux lorsqu'ils sont regroupés en groupes-classes et bien encadrés. Issues d'une convention interministérielle signée devant S.M. le Roi Mohammed VI le 17 septembre 2018, ces filières connaissent une expansion remarquable : de 267 élèves à leur création en 2019-2020, elles accueillent 7 804 élèves, dont 2 413 filles, en 2024-2025, répartis dans 136 établissements couvrant les douze AREF en 2025-2026 (DPSS, 2023, 2025a, 2025b), avec des résultats internationaux notables (26 médailles à la Gymnasiade de Rio 2023, 44 à celle de Manama 2024). Un dispositif de pilotage de la qualité, formalisé par les notes ministérielles n°080.22 (octobre 2022) et n°2115/24 (juillet 2024), encadre par ailleurs la sélection des élèves, les règlements intérieurs et l'harmonisation des pratiques entre établissements (MENPS, 2022, 2024b). Cette performance, observée dans l'ensemble des disciplines sportives étudiées, suggère que c'est la pratique structurée elle-même, plutôt que la spécificité de chaque sport, qui génère les bénéfices constatés, en cohérence avec la littérature internationale sur les liens entre activité physique et performance académique (Trudeau & Shephard, 2008 ; Singh et al., 2012 ; Hillman et al., 2008).

2.8. Activité physique et burnout scolaire

L'étude de Yassine et al. (2025), menée auprès de 1 197 élèves du secondaire de la région de Rabat-Salé-Kénitra au moyen du Maslach Burnout Inventory-Student Survey et du questionnaire IPAQ-sf, rapporte que les élèves les plus actifs présentent des niveaux d'épuisement émotionnel inférieurs de 6 à 15% à ceux des élèves moins actifs — l'écart atteignant 9 à 23% entre élèves inactifs et minimalement actifs —, dans six des sept directions régionales étudiées. S'agissant d'une étude transversale, cette corrélation ne permet pas d'inférer un effet causal d'intervention ; elle converge néanmoins avec la littérature internationale sur le rôle protecteur de l'activité physique pour la santé mentale des adolescents (Eime et al., 2013), enjeu d'autant plus sensible dans un contexte de stress économique des ménages.

3. Benchmarks internationaux : la mutualisation des infrastructures scolaires

L'analyse comparative de cinq modèles nationaux, sélectionnés pour couvrir des contextes institutionnels et des niveaux de ressources contrastés, révèle une convergence remarquable des principes d'efficacité malgré la diversité des instruments.

Le modèle français, issu de la décentralisation des lois Defferre, démontre la puissance du conventionnement formalisé : la Cour des comptes (2019) documente la sous-utilisation des équipements sportifs des établissements hors temps scolaire et fait du conventionnement entre établissements, collectivités propriétaires et associations utilisatrices la condition d'un accroissement substantiel de leurs heures d'utilisation, sans investissements majeurs ; ses limites, complexité administrative et conflits sur la maintenance, plaident pour des mécanismes simples et des responsabilités financières explicites. Le programme québécois « Parc-école » transforme l'école en centre de vie communautaire par des ententes tripartites de co-construction avec municipalités et organismes communautaires, avec des effets documentés sur le sentiment d'appartenance et la réduction des comportements antisociaux (Québec Ministère de l'Éducation, 2020). Le programme rwandais « One School, One Sport » démontre qu'un pays africain aux ressources limitées peut transformer rapidement son système par la spécialisation des établissements, la mutualisation en réseau et l'introduction de managers sportifs à temps partiel, dans le cadre d'une politique nationale du sport scolaire formalisée, avec une progression documentée de la participation (Republic of Rwanda, Ministry of Education, 2020). Le programme brésilien « Segundo Tempo » apporte la dimension sociale : l'ouverture des installations scolaires des quartiers défavorisés, animée par des éducateurs communautaires issus du territoire, a touché plusieurs millions de jeunes depuis 2003, avec des effets évalués par la Cour des comptes fédérale (Tribunal de Contas da União, s.d.) ; relancé en 2025 avec un volet parasport (Ministério do Esporte, 2025), le programme confirme sa pérennité institutionnelle. Le programme finlandais « Schools on the Move », enfin, déplace le regard de l'infrastructure vers l'environnement : la transformation participative de l'ensemble de l'espace scolaire en milieu actif a accru l'activité physique quotidienne des élèves et réduit les écarts filles-garçons, avec des effets documentés par une évaluation quasi-expérimentale nationale, particulièrement au primaire (Haapala et al., 2017).

Tableau 1. Synthèse comparative des cinq modèles de mutualisation

Modèle	Instrument central	Gouvernance	Résultat documenté	Enseignement pour le Maroc
France	Conventions tripartites, schémas directeurs	Compétences réparties par échelon	Hausse des heures d'utilisation	Sécurisation juridique par convention types (note 026X25)
Québec (Parc-école)	Ententes de co-construction	Scolaire/municipal/communautaire	Cohésion communautaire accrue	École comme centre de vie intergénérationnel
Rwanda (One School, One Sport)	Spécialisation + managers sportifs	Réseaux d'écoles mutualisées	Participation en progression	Faisabilité en ressources limitées
Brésil (Segundo Tempo)	Éducateurs communautaires	École/municipalité/associations	Millions de jeunes ; effets évalués	Animation par les jeunes des quartiers
Finlande (Schools on the Move)	Environnement scolaire actif	Participative	Activité quotidienne accrue	Aménagements légers, gouvernance participative

Trois principes transversaux structurent le modèle proposé : la formalisation contractuelle des responsabilités, la professionnalisation d'une fonction d'animation distincte de l'enseignement, et l'ancrage communautaire de la gestion, condition de l'appropriation et de la pérennité.

4. Modèles internationaux de développement des talents sportifs

Cinq systèmes nationaux éclairent la construction de la pyramide marocaine. Le modèle canadien du Développement à Long Terme de l'Athlète structure le parcours en étapes fondées sur les fenêtres de développement, proscrit la spécialisation précoce et articule milieux scolaire, communautaire et fédéral comme environnements complémentaires ; son adoption généralisée par les organismes nationaux de sport, sous l'impulsion de Sport Canada, démontre la compatibilité entre élargissement de la participation et élévation de l'élite (Canada Sport for Life, 2019). Le système allemand organise une pyramide institutionnelle graduée, des écoles partenaires aux 43 écoles d'élite du sport (DOSB, 2023) et aux centres olympiques, coordonnée par des contrats de performance pluriannuels, illustrant l'importance de la continuité des parcours et de la contractualisation (Houlihan & Green, 2008). Le bukatsudo japonais, auquel participent environ deux tiers des collégiens (61,4% en 2021 ; Sasakawa Sports Foundation, 2023), montre la puissance d'un ancrage culturel du sport scolaire porté par une communauté éducative élargie, tout en alertant sur les risques de surcharge des enseignants volontaires — au point que le Japon a engagé le transfert progressif des clubs vers les acteurs communautaires. Le modèle néo-zélandais démontre qu'un petit système peut surperformer par l'intelligence organisationnelle : pôles régionaux de proximité évitant le déracinement, multisport maintenu jusqu'à quinze ans, tests standardisés réduisant les biais socio-économiques de détection et plateforme numérique de suivi longitudinal (Sport New Zealand, 2023). Le cadre australien FTEM, enfin, offre la formalisation la plus aboutie du continuum participation-performance en dix phases (Australian Institute of Sport, 2022), adossée à un réseau d'instituts et au programme Sporting Schools, déployé dans plus des trois quarts des écoles du pays (Australian Sports Commission, 2021).

Tableau 2. Synthèse comparative des cinq modèles de développement des talents

Modèle	Principe structurant	Mécanisme distinctif	Transposition dans le modèle marocain
Canada (DLTA)	Étapes de développement, multisport prolongé	Référentiel commun des entraîneurs	Niveaux 1-2 ; refus de la spécialisation précoce
Allemagne	Pyramide institutionnelle graduée	Contrats de performance pluriannuels	Extension des filières sport-études ; contractualisation
Japon (bukatsudo)	Ancrage culturel, communauté élargie	Compétitions inter-scolaires	Revitalisation des ASS ; vigilance charge enseignante
Nouvelle-Zélande	Proximité, suivi longitudinal	Tests standardisés, plateforme numérique	Détection inclusive ; plateforme « Maroc Talent »
Australie (FTEM)	Continuum participation-performance	Dix phases à critères explicites	Architecture d'ensemble de la pyramide

5. Vers un modèle marocain intégré et inclusif

Les sections qui suivent présentent le modèle issu de cette analyse. Elles sont à lire comme des recommandations argumentées, construites par transposition raisonnée des enseignements comparatifs au contexte institutionnel marocain, et non comme des résultats empiriques ; l'emploi systématique du conditionnel marque ce statut propositionnel.

5.1. Architecture pyramidale adaptée au contexte national

La construction d'un modèle marocain nécessite une synthèse créative des pratiques internationales, adaptée aux réalités socioculturelles, géographiques, institutionnelles et économiques du royaume. L'architecture proposée s'organise en quatre niveaux progressifs, conçus pour maximiser l'inclusion tout en permettant l'émergence de l'excellence. Elle s'appuie sur une réalité démographique favorable : 26,5% de la population a moins de 15 ans, soit près de 9,7 millions d'enfants et d'adolescents, dont 4,15 millions en âge de scolarisation primaire et 2,09 millions en âge de secondaire collégial (HCP, 2025). Avec 1,42 million de personnes sous le seuil de pauvreté et 4,75 millions de vulnérables, l'enjeu est de garantir un accès universel et gratuit.

Le niveau fondamental (6-12 ans) viserait l'universalité de la pratique : chaque enfant scolarisé accéderait gratuitement à des activités de qualité, en mobilisant les cours d'écoles aménagées et le réseau des 596 CSSPI existants, avec un encadrement combinant enseignants d'EPS et animateurs communautaires formés, un financement intégralement public et des caravanes sportives mobiles desservant les zones isolées. Le niveau intermédiaire (13-16 ans) structurerait le développement et l'orientation autour de Centres Sportifs Communaux de Développement, avec des bourses sociales couvrant équipement et transport, une détection inclusive valorisant

la motivation autant que le talent, et des programmes spécifiques pour les filles et les jeunes NEET. Le niveau avancé (16-18 ans) étendrait les filières sport-études, en s'appuyant sur l'expérience des 136 établissements actuels (DPSS, 2025b), avec internats régionaux pour les talents ruraux — orientation que préfigure le projet ministériel « Sport-études 2.0 », incluant un centre national en cours d'étude à l'IRFC (DPSS, 2025a) —, double projet systématique associant excellence sportive et formation professionnelle, bourses couvrant l'intégralité des frais et mentorat par des athlètes de haut niveau. Le niveau élite, enfin, combinerait performance et exemplarité sociale : centres d'excellence ouverts sur leur communauté, programmes de responsabilité sociale des athlètes, retour vers les territoires d'origine et reconversion anticipée.

5.2. Principes directeurs

Sept principes guideraient la mise en œuvre. L'équité territoriale et sociale, d'abord : mécanismes de péréquation modulés selon les indicateurs de pauvreté, transport gratuit et fourniture d'équipements aux familles démunies, transformant le sport d'activité élitiste en droit effectif. La progressivité adaptée, ensuite, respectant les phases de maturation tout en intégrant une dimension nutritionnelle pour les jeunes de milieux défavorisés. L'équilibre sport-études-insertion, en troisième lieu, garantissant par la formation professionnelle parallèle que le sport ne devienne pas un mirage sans lendemain. La proximité renforcée, maintenant les jeunes dans leur environnement familial le plus longtemps possible, préserverait les solidarités et éviterait le déracinement précoce. L'inclusion active mettrait en place des mécanismes garantissant la participation des publics sous-représentés, filles rurales, jeunes en situation de handicap, jeunes migrants. La durabilité économique diversifierait les financements dans une logique public-privé-communautaire résiliente. L'ancrage culturel, enfin, valoriserait les sports traditionnels et les spécificités régionales, facilitant l'adhésion des communautés et faisant du sport un espace de fierté collective.

5.3. Innovations organisationnelles et modèle économique

Deux innovations transversales soutiendraient le dispositif. Une plateforme nationale « Maroc Talent », d'une part, assurerait l'inscription gratuite via les écoles, le suivi longitudinal des parcours, les alertes de décrochage et une interface multilingue (arabe, amazighe, français) ; le système de détection associé combinerait tests standardisés adaptés, inspirés du modèle néo-zélandais, et repérage communautaire, avec des mécanismes correcteurs des biais territoriaux et sociaux. Une économie sociale du sport, d'autre part, mobiliserait coopératives sportives locales, banques d'équipements provinciaux avec ateliers de réparation animés par des jeunes en formation, systèmes d'échange permettant aux familles sans capacité contributive monétaire de participer en nature, et financement participatif communautaire.

Le modèle économique reposerait sur un rééquilibrage plutôt que sur une dépense nouvelle. La répartition actuelle du budget d'investissement est en effet fortement asymétrique : 2 069,5 millions de dirhams affectés au sport de haut niveau contre 209,9 millions au sport de masse en 2024 (MENPS, 2024a), rapport supérieur à 90/10 confirmé pour 2025 (AFD, 2025). Le projet de loi de finances 2026 amorce toutefois ce rééquilibrage en portant les crédits du sport de masse à 366,65 millions de dirhams, en hausse de 75% (Abaakil, 2025) — signal de faisabilité que la présente proposition vise à amplifier et à sécuriser dans la durée. Un Fonds National de Développement du Talent Sportif pourrait compléter ce rééquilibrage par des ressources dédiées : contribution des grandes entreprises, prélèvement sur les paris sportifs, quote-part des droits télévisuels des fédérations professionnelles, mécénat défiscalisé pour les zones prioritaires et contribution de solidarité des athlètes professionnels envers le système qui les a formés. Des mécanismes de péréquation moduleraient le taux de financement public selon le niveau de pauvreté des territoires, un fonds de solidarité inter-régionale complétant le dispositif.

6. Architecture institutionnelle pour la mutualisation

6.1. Le cadre conventionnel de la note ministérielle n°026X25

La note ministérielle n°026X25 du 16 avril 2025 constitue une avancée majeure en diffusant deux modèles de conventions de partenariat : le premier relatif à la création et à la gestion des espaces et terrains sportifs dans les établissements scolaires et leur environnement, le second à leur réhabilitation, leur maintenance et leur gestion. Ces conventions quadripartites associent le Ministère, représenté par les AREF et leurs directions provinciales, le conseil préfectoral ou provincial, le conseil communal et l'association sportive scolaire de l'établissement ou une association agréée dans le domaine sportif (MENPS, 2025a).

Le dispositif définit précisément les engagements de chaque partie : le Ministère identifie les établissements éligibles, mobilise ses contributions financières et supervise l'organisation de l'accès sans préjudice du fonctionnement normal des établissements ; le conseil communal, en qualité de maître d'ouvrage, prend en charge la réalisation des travaux, les factures d'eau et d'électricité, l'éclairage public, la propreté et la sécurisation de l'environnement immédiat ; le conseil préfectoral ou provincial mobilise sa contribution financière, facilite les procédures et préside le comité de suivi ; l'association assure la gestion technique, administrative et financière selon un cahier des charges, en réinvestissant les recettes dans le développement de l'éducation physique et du sport scolaire. Une commission mixte de suivi, présidée par le Gouverneur ou son représentant, supervise la

réalisation et l'évaluation, la convention n'entrant en vigueur qu'après visa du Wali de région. Les créneaux d'exploitation sont fixés hors des heures d'enseignement et des activités des associations sportives scolaires, ainsi que durant les vacances en journée et jusqu'à vingt-trois heures. L'ancrage de ce dispositif dans les compétences des collectivités issues des lois organiques 112-14 et 113-14 (Royaume du Maroc, 2015) en fait un instrument opérationnel de la régionalisation avancée.

6.2. Évolutions réglementaires complémentaires

Au-delà de ce socle, plusieurs évolutions pourraient être envisagées : la création d'un statut d'établissement scolaire à vocation sportive territoriale, assorti d'avantages en moyens humains et matériels ; l'intégration systématique de la dimension communautaire dans la conception des nouveaux établissements ; un fonds de garantie couvrant les risques de responsabilité liés à l'ouverture, principale réticence des chefs d'établissement ; la simplification des procédures via un guichet unique provincial ; et la reconnaissance, dans le service des enseignants d'EPS, du temps consacré à la coordination des activités mutualisées, répondant à l'enseignement japonais sur l'épuisement du volontariat. L'ouverture aux associations agréées au-delà des seules associations scolaires, déjà prévue par la note, devrait s'accompagner de mécanismes d'agrément garantissant qualité et sécurité des interventions.

6.3. La FRMSS comme opérateur technique national

La Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire devrait évoluer d'un rôle d'organisateur de compétitions vers celui d'opérateur technique national, ce qui suppose un renforcement substantiel de moyens aujourd'hui dérisoires au regard de sa mission (Zahir & Mili, 2025). Ses nouvelles fonctions couvriraient la certification et la formation des animateurs communautaires, la conception de programmes sport-santé adaptés aux populations vulnérables, l'appui technique aux projets locaux, la gestion d'un fonds d'urgence pour les équipements et la coordination avec les services sociaux pour cibler les bénéficiaires prioritaires. Cette transformation ferait de la FRMSS le pivot opérationnel d'un système impliquant des milliers d'établissements et des millions de bénéficiaires.

6.4. L'engagement des collectivités territoriales

Les collectivités, dont le rôle est formalisé par la note 026X25, pourraient voir leurs engagements approfondis dans une logique de développement territorial intégré. Au niveau communal, un diagnostic social préalable à tout projet garantirait l'adéquation des investissements aux besoins réels ; un socle budgétaire minimal dédié au sport de proximité, la création de postes d'animateurs sportifs territoriaux et la gratuité pour les enfants des familles en situation de précarité institutionnaliseraient l'accès universel, un rapport annuel d'impact social introduisant la culture de redevabilité. Au niveau régional, des fonds de solidarité sportive, des programmes de mobilité inter-provinces pour les jeunes talents ruraux, des bourses régionales et des partenariats avec le secteur privé local complèteraient le dispositif, les régions contribuant déjà significativement au financement du sport territorial (CESE, 2019).

6.5. Gouvernance multi-niveaux

L'architecture de gouvernance articulerait quatre échelons dans une logique de subsidiarité. Au niveau local, des comités de gestion présidés par le chef d'établissement, à composition élargie aux représentants des bénéficiaires, gèreraient plannings, médiation des conflits d'usage et évaluation annuelle par les usagers. Au niveau provincial, les commissions de suivi instituées par la note 026X25 seraient renforcées par un observatoire de l'accès au sport, une cartographie des inégalités guidant les investissements et des équipes mobiles d'animation pour les zones isolées. Au niveau régional, des services dédiés au sein des AREF, dotés d'équipes pluridisciplinaires, élaboreraient la stratégie, gèreraient la formation et conduiraient l'évaluation d'impact. Au niveau national, une instance interministérielle légère, associant MENPS et Ministère de l'Intérieur, assurerait la cohérence d'ensemble, la publication annuelle d'un rapport public sur l'état du sport scolaire garantissant transparence et redevabilité.

7. Mécanismes de mutualisation différenciés

7.1. La mutualisation temporelle

La mutualisation temporelle constitue l'approche la plus immédiate, susceptible de faire passer des équipements utilisés une trentaine d'heures hebdomadaires à un usage étendu conforme aux plages autorisées par la note 026X25. La programmation proposée sanctuariserait les heures d'enseignement, réserverait les créneaux de fin d'après-midi en priorité aux enfants des familles démunies avec gratuité totale, ouvrirait les soirées aux jeunes NEET et aux programmes de réinsertion, et alternerait le week-end créneaux payants générateurs de recettes et créneaux gratuits. Des innovations complèteraient ce socle : un quota minimal de créneaux gratuits opposable aux gestionnaires, un système de banque de temps permettant l'échange de services contre l'accès, des nocturnes

adaptées au Ramadan et des programmes de vacances pour les enfants ne partant pas, transformant l'école en centre d'animation estival.

7.2. La mutualisation spatiale

La mutualisation spatiale reconceptualise l'aménagement pour maximiser l'inclusion : espaces et créneaux protégés pour les femmes et les filles, levant les barrières culturelles à la pratique féminine ; accessibilité systématique aux personnes en situation de handicap ; zones d'accueil pour les accompagnateurs transformant l'attente en socialisation ; parcours santé en accès libre aux abords des établissements ; espaces polyvalents culture-sport et zones de pratique libre répondant aux usages émergents de la jeunesse urbaine. La qualité architecturale et paysagère, longtemps négligée dans les équipements des quartiers populaires, devient un vecteur de dignité et d'appropriation.

7.3. La mutualisation organisationnelle

La mutualisation organisationnelle créerait des synergies entre établissements et acteurs territoriaux. Des groupements solidaires de cinq à dix établissements géographiquement proches généreraient collectivement leurs infrastructures, atteignant la masse critique justifiant l'emploi d'un gestionnaire professionnel, la négociation groupée des contrats d'entretien, la mutualisation des achats et une programmation cohérente à l'échelle d'un bassin de vie, avec péréquation interne entre établissements bien dotés et démunis ; les expériences comparables de gestion groupée d'équipements publics suggèrent des économies de fonctionnement substantielles, réinvestissables dans l'offre. Des coopératives sportives scolaires relevant de l'économie sociale et solidaire associeraient l'ensemble des parties prenantes dans une gouvernance démocratique. Des brigades de jeunes animateurs recrutés et formés dans les quartiers d'intervention, sur le modèle des éducateurs communautaires brésiliens, garantiraient un encadrement culturellement ancré tout en créant des trajectoires d'insertion. Des systèmes d'échange local et des réseaux d'entraide entre familles, pour le transport, la garde ou l'équipement, renforceraient le capital social que la politique vise à développer.

7.4. Modèles différenciés selon les territoires

La diversité des contextes appelle une différenciation assumée, stratégie d'égalité réelle dans des situations objectivement différentes. Dans les zones urbaines défavorisées, l'ouverture maximale sept jours sur sept, la gratuité quasi totale, un encadrement renforcé et des partenariats avec les acteurs de la prévention intégreraient le sport dans une stratégie de cohésion urbaine. En milieu rural isolé, l'école deviendrait le centre de vie communautaire multifonctions, avec transport mutualisé inter-douars, formation d'animateurs locaux rémunérés, adaptation aux calendriers agricoles et valorisation des sports traditionnels. Dans les zones périurbaines en expansion, l'anticipation primerait : réservation d'espaces dans les nouveaux lotissements, contribution des promoteurs immobiliers au financement des équipements et recherche de mixité sociale dès l'origine, évitant les coûteuses interventions correctives ultérieures.

8. Impacts attendus et système d'évaluation

8.1. Impacts attendus

Les impacts attendus de la politique relèvent de quatre registres, formulés ici comme des objectifs étayés par la littérature et non comme des prédictions quantifiées, leur mesure relevant du dispositif d'évaluation décrit ci-après. Sur le plan sanitaire, l'élargissement de l'accès à une pratique régulière vise l'augmentation de la part des jeunes atteignant les recommandations d'activité physique, avec des bénéfices attendus prioritairement dans les territoires cumulant facteurs de risque et absence d'alternatives accessibles ; la littérature établit solidement les effets préventifs de l'activité physique sur les maladies non transmissibles et la santé mentale des adolescents (Eime et al., 2013 ; Bailey et al., 2013), et l'OMS (2018) souligne les retours substantiels des investissements de promotion de l'activité physique en dépenses de santé évitées et gains de productivité.

Sur le plan éducatif, la politique vise la réduction du décrochage et l'amélioration du climat scolaire dans les zones prioritaires. Les mécanismes sont documentés : l'exercice régulier améliore les fonctions exécutives et la capacité attentionnelle (Hillman et al., 2008), la pratique structurée est associée à la persévérance et aux performances académiques (Trudeau & Shephard, 2008 ; Singh et al., 2012), et les résultats des filières sport-études marocaines (Mili et al., 2024) comme la corrélation observée entre activité physique et moindre épuisement scolaire (Yassine et al., 2025) en fournissent des illustrations nationales convergentes.

Sur le plan territorial et économique, la création d'emplois d'animation, de gestion et de maintenance, de l'ordre de plusieurs milliers à l'horizon de la feuille de route, prioritairement recrutés dans les territoires d'intervention, constituerait un levier d'insertion, particulièrement pertinent au regard des 1,51 million de jeunes NEET ; la réduction mesurable des écarts d'équipement et d'accès entre régions et entre milieux constitue l'objectif territorial central.

Sur le plan sportif, enfin, l'élargissement du vivier de détection à l'ensemble de la population scolarisée, incluant les publics aujourd'hui exclus, filles rurales, jeunes de milieux défavorisés, augmenterait mécaniquement la probabilité d'identification de talents et diversifierait la composition sociologique de l'élite, conformément au principe, établi par la littérature comparative, selon lequel l'élargissement de la base constitue la condition de l'excellence durable (De Bosscher et al., 2015).

8.2. Système d'évaluation

La mesure de ces impacts nécessite un dispositif rigoureux, centré sur l'équité. Les indicateurs prioritaires comprendraient le taux d'accès à la pratique par quintile de revenu, milieu et sexe, l'indice de mixité sociale des activités, le volume horaire d'utilisation des infrastructures hors temps scolaire, l'évolution des indicateurs de santé et de persévérance scolaire des établissements participants comparés à des groupes témoins, et la satisfaction des usagers. La méthodologie combinerait un suivi continu via la plateforme numérique, des enquêtes périodiques indépendantes et, sur les sites pilotes, des études quasi-expérimentales établissant les liens de causalité entre intervention et résultats. La publication annuelle des résultats, assortie de la documentation des difficultés autant que des réussites, garantirait l'amélioration continue et la redevabilité. Cette prudence évaluative répond à l'avertissement de Coalter (2013) : les effets sociaux du sport ne sont jamais automatiques et dépendent étroitement des conditions d'encadrement, ce qui justifie précisément de conditionner l'ouverture des infrastructures à un encadrement qualifié.

9. Feuille de route opérationnelle 2025-2030

9.1. Phase 1 (2025-2026) : expérimentation ciblée

La première phase concentrerait les efforts sur une cinquantaine de sites pilotes sélectionnés pour leur représentativité, majoritairement en zones urbaines défavorisées, complétés par des sites ruraux isolés et périurbains, selon des critères combinant taux de pauvreté élevé, déficit d'équipements et dynamique locale mobilisable. Un investissement initial de l'ordre de 250 millions de dirhams serait consacré à 80% aux infrastructures et équipements et à 20% à la formation et au fonctionnement, avec la création d'environ 500 emplois d'animateurs recrutés parmi les jeunes des quartiers concernés. Le programme de formation constituerait l'investissement fondamental : un millier d'animateurs communautaires certifiés, cinq cents chefs d'établissement accompagnés dans la gestion partenariale, deux cents élus locaux sensibilisés et cinquante formateurs de formateurs. Cette phase inclurait le recensement technique exhaustif des infrastructures scolaires, consolidant les estimations du diagnostic, et viserait à produire les apprentissages et la légitimité nécessaires au déploiement.

9.2. Phase 2 (2027-2028) : déploiement prioritaire

La deuxième phase viserait l'extension à 5 000 établissements, en priorisant les zones très défavorisées et la couverture des communes rurales isolées. Le programme d'investissement proposé, de l'ordre de 2 milliards de dirhams sur deux ans mobilisant État, collectivités et bailleurs internationaux, doit être mis en perspective avec la structure budgétaire actuelle : les crédits de paiement alloués au sport s'établissent autour de 2,05 milliards de dirhams par an sur 2025-2026, après un pic de 2,54 milliards en 2024 lié à la mise aux normes des grands stades (MENPS, 2025b), et le budget d'investissement 2024 affectait 2 069,5 millions au sport de haut niveau contre 209,9 millions au sport de masse (MENPS, 2024a ; voir également Abaakil, 2025, pour une analyse détaillée de la trajectoire budgétaire). L'effort proposé équivaut donc, pour l'essentiel, à un rééquilibrage progressif de l'allocation existante vers la base de la pyramide plutôt qu'à une charge nouvelle. La répartition recommandée de 70/30 entre réhabilitation et construction neuve maximiserait l'impact par dirham investi ; la création d'environ 5 000 emplois supplémentaires, le lancement d'un label valorisant les meilleures pratiques, les premières coopératives sportives et le déploiement de la plateforme numérique nationale complèteraient le dispositif.

9.3. Phase 3 (2029-2030) : consolidation et héritage

La phase finale viserait la couverture de l'essentiel du réseau scolaire et la préparation d'un héritage durable du Mondial. Les centres d'entraînement construits ou rénovés pour l'événement seraient conçus dès l'origine comme des équipements communautaires réversibles, avec des clauses d'héritage contraignantes et un fonds dédié à leur reconversion et animation post-2030 ; des programmes de volontariat sportif mobiliseraient massivement la jeunesse, y compris celle des programmes sociaux. La pérennisation institutionnelle passerait par une loi-cadre sur le sport scolaire territorial consolidant les acquis conventionnels, un financement pluriannuel sécurisé et l'évaluation scientifique indépendante du dispositif, dont la publication internationale établirait la crédibilité du modèle marocain et faciliterait sa diffusion, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

9.4. Pilotage

Le pilotage associerait un comité national interministériel arbitrant les questions stratégiques, une unité technique nationale légère produisant les outils et accompagnant les territoires, un tableau de bord alimenté en continu par

les établissements avec alertes sur les inégalités émergentes et géolocalisation transparente des investissements, et des revues territoriales semestrielles organisant l'apprentissage collectif. La gouvernance intégrerait structurellement les bénéficiaires, avec une représentation significative des usagers et des jeunes dans les instances et un droit d'interpellation citoyenne.

10. Intégration dans la vision nationale de développement

10.1. Contribution au Nouveau Modèle de Développement et à la régionalisation avancée

La politique proposée sert simultanément trois axes du Nouveau Modèle de Développement (CSMD, 2021). Le renforcement du capital humain, d'abord : au-delà de la santé physique, l'accès généralisé au sport développe des compétences psychosociales, coopération, persévérance, gestion du stress, précieuses dans une économie incertaine, tandis que sa contribution à la santé mentale des adolescents et à la persévérance scolaire concourt à l'élévation du niveau éducatif. L'équité territoriale, ensuite : en s'appuyant sur le seul maillage public présent dans chaque commune, la politique apporterait un service de qualité au plus près des citoyens des territoires les moins dotés, précisément ceux où le PIB par habitant est le plus faible. La cohésion sociale, enfin : les infrastructures ouvertes deviendraient des espaces où les différences sociales et générationnelles s'estompent dans la pratique commune, capital social d'autant plus précieux que les indicateurs de moral des ménages demeurent dégradés. La politique constitue en outre un terrain d'application concret de la régionalisation avancée : la répartition des rôles instituée par la note 026X25 entre Ministère, conseils préfectoraux, communes et associations, sous la coordination des Gouverneurs et le visa des Walis, opérationnalise les compétences partagées en matière de sport prévues par les lois organiques (Royaume du Maroc, 2015), et les apprentissages de cette expérience peuvent irriguer d'autres secteurs de l'action publique territoriale.

10.2. Alignement avec les Objectifs de Développement Durable

La contribution aux ODD opérerait par des mécanismes identifiables. Pour l'ODD 1, la formation aux métiers du sport et de l'animation et les emplois générés ouvriraient des perspectives à des jeunes exclus du marché du travail formel, dans un pays comptant 1,51 million de NEET, tandis que les économies de dépenses de santé soulageraient des ménages dont 42,1% s'endettent déjà pour couvrir leurs dépenses courantes (HCP, 2024c). Pour l'ODD 3, la prévention par l'activité physique s'attaque à la racine des maladies non transmissibles, servant directement la cible 3.4 de réduction de la mortalité prématurée. Pour l'ODD 4, le sport agit comme facteur de rétention scolaire documenté par la littérature (Trudeau & Shephard, 2008 ; Singh et al., 2012), enjeu sensible là où la précarité accroît le risque de travail précoce, dont la part atteint 1,6% des enfants ruraux (HCP, 2025). Pour l'ODD 5, l'accès garanti des filles aux infrastructures et les créneaux protégés s'attaqueraient à un écart de pratique documenté. Pour l'ODD 10, les mécanismes de péréquation et les indicateurs désagrégés garantiraient que la politique réduise les inégalités plutôt qu'elle ne les amplifie. Pour l'ODD 16, enfin, le corpus international suggère le rôle du sport encadré dans la prévention des comportements à risque et la cohésion communautaire, avec la prudence méthodologique qui s'impose : ces effets dépendent des conditions d'encadrement (Coalter, 2013), d'où le choix de conditionner l'ouverture à un encadrement qualifié et à une gouvernance participative.

10.3. La Coupe du Monde 2030 : de l'événement à l'héritage

L'organisation conjointe du Mondial avec l'Espagne et le Portugal crée une fenêtre d'opportunité politique et financière que la politique proposée convertirait en héritage durable. Une part significative des investissements de proximité programmés dans la dynamique de l'événement pourrait être orientée vers les infrastructures scolaires mutualisées, garantissant des retombées diffuses sur l'ensemble du territoire plutôt que concentrées sur les seules villes hôtes ; des clauses sociales dans les marchés publics favoriseraient l'emploi local ; le jumelage des sites d'entraînement avec des établissements scolaires des territoires défavorisés et la mobilisation de jeunes volontaires issus des programmes sociaux ancreraient l'événement dans les communautés. La documentation rigoureuse du modèle et son évaluation scientifique pourraient contribuer à positionner le Maroc comme référence continentale en matière de sport scolaire territorial, ouvrant des perspectives de coopération Sud-Sud.

11. Limites de l'étude

Cette recherche présente quatre limites. Premièrement, son caractère prospectif : les impacts attendus sont formulés comme des objectifs étayés par la littérature et les données disponibles, non comme des prédictions quantifiées, leur mesure relevant du système d'évaluation intégré à la feuille de route, notamment des études quasi-expérimentales prévues sur les sites pilotes. Deuxièmement, l'ancienneté relative de certaines données épidémiologiques : les taux d'activité physique reposent sur l'Enquête Nationale MNT 2017-2018, dernière source nationale disponible, dont l'actualisation modifierait possiblement l'ampleur, mais non la nature, du diagnostic ; cette actualisation est du reste engagée, la 7e Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF

2025-2026), lancée en novembre 2025 par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale en coordination avec le HCP, devant fournir des indicateurs actualisés susceptibles d'alimenter le système d'évaluation proposé. Troisièmement, l'absence de données de terrain primaires : l'étude repose sur l'analyse documentaire et les statistiques institutionnelles ; des enquêtes auprès des chefs d'établissement, des collectivités et des usagers, notamment pour consolider les estimations relatives à l'équipement sportif des établissements, constituent un prolongement nécessaire. Quatrièmement, la transférabilité conditionnelle des benchmarks : les effets des politiques sportives dépendent des configurations institutionnelles et culturelles nationales (Houlihan & Green, 2008 ; Coalter, 2013), ce qui justifie la démarche d'expérimentation contrôlée proposée plutôt qu'une généralisation immédiate.

Conclusion

La mise en place d'une politique nationale d'infrastructures sportives scolaires partagées au Maroc dépasse le cadre d'une réforme sectorielle. Dans un contexte marqué par une remontée de la pauvreté (3,9% en 2022), des inégalités persistantes (indice de Gini de 40,5%) et un moral des ménages durablement dégradé, 81% d'entre eux percevant une baisse de leur niveau de vie (HCP, 2024c), elle peut être interprétée comme un investissement dans le capital humain et la cohésion sociale. Face au paradoxe d'un pays disposant de plus de 12 250 établissements scolaires publics mais d'un parc d'installations sportives estimé à une infrastructure encadrée pour 68 400 habitants (AFD & PwC, 2020), et alors que la progression récente des équipements de proximité témoigne d'une dynamique positive mais insuffisante, la transformation des écoles en centres sportifs communautaires permettrait de démultiplier l'offre sans investissements massifs.

L'analyse conduite dans cette étude s'appuie sur trois ordres d'arguments complémentaires. Les données nationales, d'abord : la surperformance académique documentée des filières sport-études et la corrélation établie entre activité physique et moindre épuisement scolaire suggèrent que l'extension de l'offre sportive scolaire constitue un levier éducatif autant que sanitaire. L'expérience internationale, ensuite : les modèles analysés, du Québec au Rwanda, convergent vers des gains substantiels de participation, de cohésion et de rétention scolaire lorsque les infrastructures scolaires s'ouvrent à leur territoire, sous les conditions d'encadrement et de gouvernance que la littérature identifie comme déterminantes. La rationalité budgétaire, enfin : le rééquilibrage proposé d'une allocation d'investissement aujourd'hui concentrée à plus de 90% sur le sport de haut niveau (MENPS, 2024a) vers la base de la pyramide représenterait un coût marginal limité au regard du potentiel de bénéfices sanitaires, éducatifs et sociaux, dont la quantification pour le contexte marocain constituera précisément l'un des livrables du système d'évaluation proposé.

Plusieurs conditions favorables à la mise en œuvre sont identifiables : le cadre conventionnel existe désormais avec la note ministérielle n°026X25, une expertise opérationnelle s'accumule dans les filières sport-études et les programmes de terrains de proximité, et la préparation du Mondial 2030 crée une fenêtre d'opportunité politique et financière. À l'inverse, les points de vigilance documentés dans cette étude, sous-financement structurel du sport scolaire, carence en personnels d'animation et de gestion, délais de mise en œuvre observés dans les programmes territoriaux existants, rappellent que la disponibilité d'un cadre juridique ne garantit pas son appropriation. C'est pourquoi la feuille de route proposée privilégie une démarche séquentielle, expérimentation contrôlée, déploiement prioritaire vers les territoires défavorisés, puis consolidation, dont chaque étape est assortie d'objectifs mesurables et de mécanismes d'évaluation indépendants.

Au moment où le Maroc s'apprête à co-organiser la Coupe du Monde 2030, cette politique offrirait l'opportunité de construire, au-delà des stades, un modèle de développement sportif ancré dans les communautés, porté par les écoles et accessible à tous. La validation empirique de ce modèle par le dispositif d'évaluation proposé, et sa confrontation aux réalités de la mise en œuvre territoriale, constituent l'agenda de recherche qui prolonge naturellement cette étude.

Déclarations

L'auteur exerce des fonctions au sein du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports. Les analyses et propositions formulées dans cet article n'engagent que leur auteur à titre académique et ne reflètent pas une position officielle du Ministère. L'auteur déclare n'avoir bénéficié d'aucun financement spécifique pour cette recherche et n'avoir aucun conflit d'intérêts autre que celui déclaré ci-dessus.

Références

- [1] Abaakil, S. (2025). *Gouvernance du sport au Maroc : Cadre juridique, enjeux budgétaires et préparation du Mondial FIFA 2030*. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 6(13), 381-406. <https://doi.org/10.5281/zenodo.17739774>

- [2] Agence Française de Développement [AFD]. (2025). *La filière sport au Maroc : étude actualisée*. Paris : AFD.
- [3] Agence Française de Développement [AFD], & PwC. (2020). *Organisation de la filière sport au Maroc : analyse du secteur des infrastructures et équipements sportifs*. Paris : AFD. <https://coalitionsport.org/files/articles/CSDT-03-06-2025-lafileie-aresportamaroc-etudefileie-aresport-afd.pdf>
- [4] Agence Française de Développement, Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports, & SONARGES. (2026). *Diagnostic de la filière sport au Maroc — démarche « Sport & Développement / Héritage 2030 »* (rapport en cours de finalisation ; restitution au séminaire du 26 mars 2026). Rabat : AFD.
- [5] Australian Institute of Sport. (2022). *FTEM Framework: Foundations, Talent, Elite, Mastery*. Canberra : Australian Sports Commission.
- [6] Australian Sports Commission. (2021). *Sport Australia welcomes Sporting Schools funding boost*. Canberra : ASC. <https://www.ausport.gov.au/schools/news/articles/sport-australia-welcomes-sporting-schools-funding-boost>
- [7] Bailey, R., Hillman, C., Arent, S. & Petitpas, A. (2013). Physical activity: An underestimated investment in human capital? *Journal of Physical Activity and Health*, 10(3), 289-308.
- [8] Bayeux, P. (2013). *Le sport et les collectivités territoriales* (5e éd.). Paris : Presses Universitaires de France.
- [9] Canada Sport for Life. (2019). *Long-Term Development in Sport and Physical Activity 3.0*. Victoria : Sport for Life Society.
- [10] Coalter, F. (2013). *Sport for development: What game are we playing?* London : Routledge.
- [11] Commission Spéciale sur le Modèle de Développement [CSMD]. (2021). *Le Nouveau Modèle de Développement*. Rabat : Royaume du Maroc.
- [12] Conseil Économique, Social et Environnemental [CESE]. (2019). *La politique sportive au Maroc : impératif d'une ambition commune*. Rabat : CESE. <https://cese-app.ma/pdf/fr/La-Politique-sportive-au-Maroc.pdf>
- [13] Cour des comptes. (2019). *L'école et le sport : une ambition à concrétiser* (rapport public thématique). Paris : Cour des comptes. <https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-09/20190912-rapport-ecole-et-sport.pdf>
- [14] De Bosscher, V., Shibli, S., Westerbeek, H. & van Bottenburg, M. (2015). *Successful elite sport policies: An international comparison of the Sports Policy factors Leading to International Sporting Success (SPLISS 2.0) in 15 nations*. Aachen : Meyer & Meyer.
- [15] Deutscher Olympischer Sportbund [DOSB]. (2023). *Eliteschulen des Sports*. Frankfurt : DOSB. <https://www.dosb.de/en/themen/competitive-sports/eliteschulen-des-sports>
- [16] Direction de la Promotion du Sport Scolaire [DPSS]. (2023). *Rapport sur la mise en place des filières sport-études* (10 septembre 2023). Rabat : MENPS.
- [17] Direction de la Promotion du Sport Scolaire [DPSS]. (2025a). *La filière sport-études : fiche technique*. Rabat : MENPS. <https://www.frmss-dpss.com>
- [18] Direction de la Promotion du Sport Scolaire [DPSS]. (2025b). *Liste des établissements proposant une filière sport-études pour l'année scolaire 2025-2026* (données Massar, décembre 2025). Rabat : MENPS.
- [19] Direction de la Promotion du Sport Scolaire [DPSS]. (2025c). *Rapport statistique sur les activités de formation sportive 2025*. Rabat : MENPS.
- [20] Direction des Sports. (2023). *Programme de réalisation des terrains de proximité omnisports en milieu rural et périurbain : situation au 23 octobre 2023*. Rabat : MENPS.
- [21] Direction des Sports. (2025). *Installations et équipements sportifs au Maroc*. Présentation à la journée d'étude sur le sport de masse. Rabat : MENPS.
- [22] Eime, R. M., Young, J. A., Harvey, J. T., Charity, M. J. & Payne, W. R. (2013). A systematic review of the psychological and social benefits of participation in sport for children and adolescents. *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity*, 10(1), 1-21.

- [23] Fédération internationale du diabète [IDF]. (2024). *Morocco diabetes country profile*. Bruxelles : IDF. <https://idf.org>
- [24] Freeman, R. E. (1984). *Strategic management: A stakeholder approach*. Boston : Pitman.
- [25] Global Physical Activity Observatory. (2019). *Morocco Physical Activity Country Card*. Geneva : WHO.
- [26] Guthold, R., Stevens, G. A., Riley, L. M., & Bull, F. C. (2020). Global trends in insufficient physical activity among adolescents: A pooled analysis of 298 population-based surveys with 1.6 million participants. *The Lancet Child & Adolescent Health*, 4(1), 23-35. [https://doi.org/10.1016/S2352-4642\(19\)30323-2](https://doi.org/10.1016/S2352-4642(19)30323-2)
- [27] Haapala, H. L., Hirvensalo, M. H., Laine, K., Laakso, L., Hakonen, H., Lintunen, T., & Tammelin, T. H. (2017). Changes in physical activity and sedentary time in the Finnish Schools on the Move program: A quasi-experimental study. *Scandinavian Journal of Medicine & Science in Sports*, 27(11). <https://doi.org/10.1111/sms.12790>
- [28] Haut-Commissariat au Plan [HCP]. (2024a). *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024 : premiers résultats*. Rabat : HCP.
- [29] Haut-Commissariat au Plan [HCP]. (2024b). *Note d'information relative aux comptes régionaux de l'année 2022 (base 2014)*. Rabat : HCP.
- [30] Haut-Commissariat au Plan [HCP]. (2024c). *Enquête permanente de conjoncture auprès des ménages : quatrième trimestre 2024*. Rabat : HCP.
- [31] Haut-Commissariat au Plan [HCP]. (2025). *Les indicateurs sociaux du Maroc, Édition 2025*. Rabat : HCP.
- [32] Hillman, C. H., Erickson, K. I. & Kramer, A. F. (2008). Be smart, exercise your heart: Exercise effects on brain and cognition. *Nature Reviews Neuroscience*, 9(1), 58-65.
- [33] Houlihan, B. & Green, M. (2008). *Comparative elite sport development: Systems, structures and public policy*. Oxford : Butterworth-Heinemann.
- [34] Le360. (2025, 23 décembre). Terrains de proximité : l'État met fin au blocage et reprend la main sur 640 installations. Le360. https://fr.le360.ma/politique/terrains-de-proximite-letat-met-fin-au-blocage-et-reprend-la-main-sur-640-installations_OXMBE25BNNENJBLOVOYNFDQLTI/
- [35] Mili, A., Baili, R., & Sossey Alaoui, Y. (2024). Effet du « groupe-classe » sur le rendement scolaire des élèves de la filière « sport-études ». *Podium of Sport Sciences*, 3(1).
- [36] Ministère de la Santé. (2018). *Enquête Nationale sur les facteurs de risque communs des maladies non transmissibles 2017-2018*. Rabat : Royaume du Maroc.
- [37] Ministère de la Santé et de la Protection Sociale. (2024). *Analyse situationnelle des maladies non transmissibles et évaluation de la stratégie nationale multisectorielle de prévention et de contrôle (2019-2029)*. Rabat : Direction de l'Épidémiologie et de Lutte contre les Maladies.
- [38] Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports [MENPS]. (2021). *Rapport d'activité sectoriel 2020 : cartographie, inventaire technique et état des lieux du patrimoine d'infrastructures sportives nationales*. Rabat : Direction des Sports, Secrétariat Général.
- [39] Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports [MENPS]. (2022). Note ministérielle n°080.22 du 20 octobre 2022 relative à la mise en place des structures de la double vocation éducation-sport dans les établissements d'enseignement scolaire. Rabat : Royaume du Maroc.
- [40] Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports [MENPS]. (2024a). *Morasse budgétaire d'investissement 2024 — Département des Sports* (chapitre 1.2.2.2.0.11.000). Rabat : Royaume du Maroc.
- [41] Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports [MENPS]. (2024b). Correspondance n°2115/24 du 26 juillet 2024 relative à l'amélioration et à la qualité des performances des filières sport-études. Rabat : Royaume du Maroc.
- [42] Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports [MENPS]. (2025a). *Note ministérielle n°026X25 du 16 avril 2025 relative aux modèles de conventions de partenariat pour la création, la réhabilitation, la maintenance et la gestion des espaces et terrains sportifs des établissements scolaires et de leur environnement*. Rabat : Royaume du Maroc.

- [43] Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports [MENPS]. (2025b). *Exposé du projet de budget 2026 devant la Chambre des Représentants, 4 novembre 2025*. Rabat : Royaume du Maroc.
- [44] Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports [MENPS]. (2025c). *Recueil statistique de l'éducation 2024-2025*. Rabat : MENPS. <https://www.men.gov.ma>
- [45] Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports [MENPS]. (2026). *Développement des équipements sportifs de proximité*. Rabat : MENPS. <https://www.men.gov.ma/fr/développement-des-équipements-sportifs-de-proximité>
- [46] Ministério do Esporte. (2025, février). *Retomada do Programa Segundo Tempo com a inclusão do paradesporto*. Brasília : Agência Gov.
- [47] Organisation Mondiale de la Santé [OMS]. (2018). *Plan d'action mondial pour promouvoir l'activité physique 2018-2030*. Genève : OMS.
- [48] Organisation Mondiale de la Santé [OMS]. (2022). *Global status report on physical activity 2022*. Geneva : WHO.
- [49] Organisation Mondiale de la Santé [OMS]. (2024, 26 juin). *Près d'1,8 milliard d'adultes exposés à un risque de maladie faute d'une activité physique suffisante* [communiqué de presse]. Genève : OMS.
- [50] Organisation Mondiale de la Santé [OMS]. (2025). *Maladies non transmissibles au Maroc : cartographie des facteurs de risque et suivi de la couverture sanitaire universelle*. Le Caire : Bureau régional pour la Méditerranée orientale.
- [51] Phillpots, L., Grix, J. & Quarmby, T. (2011). Centralized grassroots sport policy and 'new governance': A case study of County Sports Partnerships in the UK. *International Review for the Sociology of Sport*, 46(3), 265-281.
- [52] Québec Ministère de l'Éducation. (2020). *Programme Parc-école : guide d'implantation et bonnes pratiques*. Québec : Gouvernement du Québec.
- [53] Republic of Rwanda, Ministry of Education. (2020). *School sports policy*. Kigali : Government of Rwanda. <https://www.minisports.gov.rw>
- [54] Royaume du Maroc. (2010). Loi n°30.09 relative à l'éducation physique et aux sports, promulguée par le dahir n°1.10.150 du 13 ramadan 1431 (24 août 2010). *Bulletin Officiel*.
- [55] Royaume du Maroc. (2015). Lois organiques n°112-14 relative aux préfectures et provinces et n°113-14 relative aux communes. *Bulletin Officiel* n°6380 du 23 juillet 2015.
- [56] Sasakawa Sports Foundation. (2023). *White paper on sport in Japan 2023 : participation in sport clubs and school sport clubs by children and young people*. Tokyo : SSF. https://www.ssf.or.jp/en/features/white_paper_on_sport/2023_5_2.html
- [57] Singh, A., Uijtendwilligen, L., Twisk, J. W., Van Mechelen, W. & Chinapaw, M. J. (2012). Physical activity and performance at school: A systematic review. *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*, 166(1), 49-55.
- [58] Sport New Zealand. (2023). *Physical Literacy Approach*. Wellington : Sport NZ.
- [59] Tribunal de Contas da União. (s.d.). *Relatório de avaliação de programa : Programa Segundo Tempo*. Brasília: TCU.https://lume.ufrgs.br/bitstream/handle/123456789/129/Segundo_Tempo_relatorio_TCU.pdf
- [60] Trudeau, F. & Shephard, R. J. (2008). Physical education, school physical activity, school sports and academic performance. *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity*, 5(1), 1-12.
- [61] Yassine, Y., Chakit, M., Belkhaoud, M., Elharas, K., Lamrioui, D., Nimour, A., & Aouane, E. M. (2025). The role of physical activity to mitigate academic burnout among Moroccan adolescents. *International Journal of Body, Mind and Culture*, 12(2), 164-174. <https://doi.org/10.61838/ijbmc.v12i2.952>
- [62] Zahir, N., & Mili, A. (2025). *Le sport scolaire, levier du développement humain et social au Maroc : attentes et défis*. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 6(6), 566-580.